

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. MASSON - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Avenue Raymond Poincaré - Impasse de Quetigny - Rues Joseph Garnier et Saint-John Perse - Déclassement du domaine public communal d'emprises foncières - Engagement des formalités administratives préalables

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'emprises foncières situées avenue Raymond Poincaré, impasse de Quetigny, rues Joseph Garnier et Saint-John Perse.

La SCI des Grésilles souhaite développer la capacité d'accueil de l'hôtel des congrès, situé 14-18, avenue Raymond Poincaré, et envisage la construction d'une nouvelle structure de trois niveaux, en surplomb du bâtiment existant, et en appui sur des piliers implantés sur une partie du trottoir.

Afin de permettre la réalisation du projet d'extension, et dans la mesure où le cheminement piétonnier est préservé, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise d'une superficie d'environ 40 m², préalablement à sa cession.

La Ville a achevé la maîtrise foncière des propriétés riveraines de l'impasse de Quetigny, vouées à être démolies dans le cadre de l'aménagement des abords de l'esplanade Erasme. L'impasse de Quetigny ne présentant plus d'utilité pour la desserte de ce secteur, et en vue d'intégrer cette voie au futur aménagement, il convient d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise d'environ 1 200 m².

Dans le cadre de l'aménagement de reliquats de terrain acquis pour la réalisation du tramway, il est envisagé de déplacer le débouché sur l'avenue du Drapeau de la rue Joseph Garnier dans le prolongement rectiligne de la voie, permettant d'améliorer ainsi sa fonction de liaison avec la rue du 26^{ème} Dragon. Il convient d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal d'une emprise d'une superficie d'environ 230 m², située à l'extrémité ouest de la rue Joseph Garnier.

Par délibération du 6 novembre 2006, le Conseil Municipal a décidé de classer dans le domaine public communal, les voies des quartiers de Pouilly, et notamment, un terrain attenant à la rue Saint-John Perse. Aujourd'hui, cette emprise ne présentant plus aucune utilité pour la Ville et dans la mesure où elle pourrait être intégrée dans une opération d'habitat, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal de cette emprise, cadastrée section IA n°68p, représentant une superficie d'environ 970 m², préalablement à sa cession.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public communal des emprises foncières situées avenue Raymond Poincaré, impasse de Quetigny, rues Joseph Garnier et Saint-John Perse, telles que décrites dans le rapport et représentées sur les plans annexés à ce dernier ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ